Exigences d'enregistrement pour les immigrants

Le gouvernement fédéral des États-Unis exige maintenant que certains immigrants sans papiers s'enregistrent auprès du Département de la sécurité intérieure (DHS). Cette nouvelle règle est entrée en vigueur le 11 avril 2025.

Qu'est-ce que l'enregistrement ?

Le gouvernement de Trump recourt à une loi datant de la Seconde Guerre mondiale pour tenter d'obliger les immigrants à fournir aux responsables de l'immigration des informations personnelles comme leur adresse et leurs empreintes digitales. Ce processus est appelé enregistrement.

- S'enregistrer peut être très dangereux pour les immigrants sans papiers. Cela peut entraîner la détention, l'expulsion et même des peines criminelles. Les responsables du gouvernement ont déclaré qu'ils prévoyaient d'utiliser les informations ainsi obtenues pour trouver et arrêter des personnes, les expulser ou les pousser à quitter les États-Unis d'elles-mêmes.

Qui doit s'enregistrer ?

Les personnes de plus de 14 ans entrées aux États-Unis sans autorisation et qui n'ont jamais eu de contact avec les autorités responsables de l'immigration doivent s'enregistrer.

- Les parents ou tuteurs légaux d'enfants de moins de 14 ans entrés sans autorisation et qui n'ont jamais eu de contact avec les autorités responsables de l'immigration doivent enregistrer leurs enfants. Ces enfants doivent aussi s'enregistrer dans les 30 jours suivant leur 14e anniversaire.
- Toute personne devant s'enregistrer doit aussi indiquer au gouvernement tout changement d'adresse dans un délai de 10 jours.

Qui est considéré comme déjà enregistré ?

Le gouvernement considère de nombreux groupes de personnes comme étant déjà enregistrées. Vous n'avez peut-être pas besoin de vous enregistrer au titre de cette nouvelle loi si vous :

- êtes un résident permanent légal (titulaire d'une carte verte)
- êtes un réfugié
- êtes venus aux États-Unis avec un visa, même s'il a expiré
- avez déjà un dossier d'immigration en cours auprès d'un tribunal
- avez une autorisation de travail (permis de travail), même si elle a expiré
- avez obtenu une exception humanitaire, y compris anticipée, même si elle a expiré
- avez déposé une demande de résidence permanente légale, même si elle a été refusée

Les titulaires des statuts DACA et TPS et les demandeurs d'asile doivent-ils s'enregistrer ?

- Si vous êtes titulaire d'un statut DACA ou TPS ou que vous avez demandé ou obtenu l'asile et que vous avez reçu un document d'autorisation de travail (permis de travail), même s'il est expiré, vous êtes considérés comme étant déjà enregistrés.
- Si vous avez un statut DACA ou TPS et que vous avez obtenu une exception humanitaire anticipée, vous êtes aussi considérés comme étant déjà enregistrés.
- Les personnes ayant déposé une demande de statut DACA, de statut TPS ou d'asile et/ou ayant obtenu l'un de ces statuts mais n'ayant pas reçu de document d'autorisation de travail doivent s'enregistrer.

Que pourrait-il se passer si je m'enregistre ?

Cela dépendra de votre situation. Si vous n'avez pas de papiers et n'avez pas été en contact avec les autorités de l'immigration, vous enregistrer pourrait entraîner des conséquences sur le plan de l'immigration et des conséquences pénales.

Conséquences sur le plan de l'immigration :

- Le gouvernement pourrait tenter de vous arrêter et de vous expulser à l'aide des informations que vous fournissez en vous enregistrant.
- En fonction de votre situation, les services d'immigration et de douanes (ICE) pourraient vous envoyer un courrier vous demandant de vous rendre dans l'un de leurs bureaux. Lorsque vous vous présentez, ICE pourrait vous détenir ou lancer une procédure d'expulsion.
- Si vous ne pouvez pas prouver que vous avez résidé aux États-Unis pendant plus de deux ans, ICE pourrait vous placer en « renvoi accéléré », une procédure d'expulsion rapide permettant à ICE d'expulser des personnes rapidement sans qu'elles aient une chance de passer devant un juge.

Conséquences pénales :

- Le gouvernement pourrait vous accuser d'infraction pénale liée à l'immigration à l'aide des informations que vous fournissez en vous enregistrant.
- Si vous êtes aux États-Unis depuis moins de cinq ans et êtes entrés sur le territoire sans autorisation, vous pourriez être accusés du crime fédéral d'entrée illégale sur le territoire.
- Si vous avez été expulsés des États-Unis et êtes ensuite revenus en passant la frontière sans autorisation, vous pourriez être accusés du crime fédéral de récidive d'entrée illégale sur le territoire.

REMARQUE : ce document fournit des informations sur les exigences d'enregistrement aux membres de la communauté. Il ne constitue pas un conseil juridique.

Si vous devez vous enregistrer ou si vous avez des questions sur le processus, vous devriez parler à un avocat de l'immigration de confiance pour comprendre les risques encourus avant de prendre une décision.

Que pourrait-il se passer si je ne m'enregistre pas ?

Si vous devez vous enregistrer mais ne le faites pas, vous pourriez subir des conséquences sur le plan de l'immigration et sur le plan pénal.

Conséquences sur le plan de l'immigration :

- La plupart des prestations d'immigrations ou visas sont « discrétionnaires », ce qui signifie que le gouvernement peut utiliser une action négative passée d'un individu pour lui refuser des prestations ou un visa. Si vous ne vous enregistrez pas et demandez ensuite une prestation d'immigration ou un visa, le gouvernement pourrait vous le refuser pour cette raison.

Conséquences pénales :

- Le fait de ne pas s'enregistrer, de ne pas avoir sur soi de preuve d'enregistrement ou de ne pas signaler au gouvernement un changement d'adresse dans un délai de 10 jours peut être passable d'amende et/ou d'une peine d'emprisonnement.
- S'enregistrer avec de fausses informations peut être passable d'amende et/ou d'une peine d'emprisonnement et entraîner une expulsion.
- Tout contact avec les forces de l'ordre, notamment ICE ou la police locale, peut entraîner des charges pénales pour ne pas s'être enregistré en plus d'une détention relative à l'immigration et d'une possible expulsion.

Ressources

- Connaissez vos droits : Exigences d'enregistrement de Trump pour les immigrants : National Immigration Law Center (NILC) : nilc.org/resources/know-your-rights-trumps-registration-requirement-for-immigrants
- Alerte communautaire : Enregistrement : Coalition for Humane Immigrant Rights (CHIRLA) : chirla.org/registration
- Trouvez une aide légale près de vous : ReadyToStay.org/find-help
- Ressources communautaires Connaissez vos droits : New York Immigration Coalition (NYIC) : nyic.org/KYR